



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Belfort, le 14 novembre 2019



Le Directeur Académique des services  
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré

s/c de Mesdames et Monsieur les Inspecteurs  
de l'éducation nationale

Division des Ressources  
Humaines

Objet : Liste d'accès à un poste définitif en éducation prioritaire – Rentrée 2020

Réf. : note de service n°2019-163 du 13/11/2019 relative à la mobilité des  
enseignants du premier degré

La présente note a pour objet de présenter les modalités d'affectation sur les  
postes à exigences particulières en éducation prioritaire pour la rentrée 2020.

Comme stipulé dans la note ministérielle citée en référence, certains postes  
nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la détention de titres ou  
de diplômes ou de la possession d'une compétence ou d'une expérience  
particulière. Il s'agit des postes à exigences particulières. L'exercice en éducation  
prioritaire entre dans cette catégorie.

Une réunion d'information est proposée à tous les enseignants qui envisagent de  
postuler sur un de ces postes afin de préciser les spécificités d'exercice en  
éducation prioritaire.

**Cette réunion aura lieu le jeudi 5 décembre à 17h00** à la direction des services  
départementaux de l'éducation nationale du Territoire de Belfort, en salle Thomas  
Maurin.

Les personnes intéressées par cette réunion sont invitées à se faire connaître avant  
le lundi 2 décembre 2019 par courrier électronique à l'adresse suivante : [ce.1-  
degre.dsden90@ac-besancon.fr](mailto:ce.1-degre.dsden90@ac-besancon.fr).

Les candidats devront faire parvenir par tout moyen le formulaire de candidature  
ci-joint à l'I.E.N. de leur circonscription pour le :

**Vendredi 10 janvier 2020, dernier délai**

Par la suite, les candidats seront reçus en entretien par une commission  
départementale, chargée d'examiner chaque candidature. Elle se réunira **le 29  
janvier 2020**.

Affaire suivie par  
Jean-Noël CERF

Téléphone  
03 84 46 66 11

Courriel  
Ce.1-degre.dsden90  
@ac-besancon.fr

Adresse  
4 place de la  
Révolution Française  
CS 60129  
90003 BELFORT CEDEX

**Seuls les candidats ayant reçu un avis favorable pourront postuler sur les postes en éducation prioritaire dans le cadre de la phase principale du mouvement 2020. A défaut, le vœu sera neutralisé.**



2/2

L'avis favorable de la commission est valable trois années. Ainsi, les enseignants ayant reçu un avis favorable en 2019 conservent cet avis jusqu'à la rentrée scolaire 2021 - 2022.

La division des ressources humaines reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Eugène KRANTZ